



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-560 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) N° 2014-512 DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD

Veuillez prendre note que lors d'une séance de son conseil tenue le 1^{er} mai 2018, la Municipalité du Canton de Shefford a adopté le règlement intitulé « Règlement n° 2018-560 modifiant le règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) n° 2014-512 de la Municipalité du Canton de Shefford ».

Le règlement n° 2018-560 vise à modifier le règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin :

- de prévoir l'implantation d'un établissement hôtelier sur le territoire de la Municipalité.

Ce règlement a fait l'objet de la délivrance d'un certificat de conformité par la MRC de La Haute-Yamaska le 20 juin 2018 et il est entré en vigueur le jour de la délivrance dudit certificat.

Avis est également donné que ce règlement est disponible pour consultation à la Mairie du Canton de Shefford, au 245 chemin Picard à Shefford, aux heures ordinaires de bureau.

Fait à Shefford, ce 27 juin 2018.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, gma

Sylvie Gougeon